

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels *



DEC 4 1981

CINQUIÈME COMMISSION
16ème séance
tenue le
mardi 20 octobre 1981
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16ème SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT (Indonésie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1982-1983 (suite)

Débat général

ORGANISATION DES TRAVAUX

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-57252 2221e (F)

Distr. GENERALE
A/C.5/36/SR.16
30 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. M. ALI (Bangladesh) dit que ce n'est pas le taux de croissance zéro, en soi, que sa délégation juge difficile d'accepter, mais la méthode dite de la croissance zéro et le fait que la politique budgétaire adoptée par le Secrétaire général est axée délibérément sur une croissance nulle. Au lieu de déterminer le taux de croissance des programmes avant qu'ils soient examinés, il aurait fallu déterminer les ressources nécessaires pour exécuter les programmes convenus et déterminer ensuite le taux de croissance, compte tenu de la nécessité d'une discipline et d'une efficacité financières strictes.

2. Le taux de croissance zéro semble avoir été déterminé arbitrairement et sans aucun mandat des organes délibérants. Le Secrétaire général a eu raison dans l'ensemble de tenir compte dans le projet de budget des difficultés économiques et financières auxquelles beaucoup d'Etats Membres se heurtent, mais il ne l'a pas fait de la bonne façon. La grande majorité des Etats Membres, c'est-à-dire les pays en développement, attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle joue un rôle plus important et plus efficace dans le domaine du développement économique et social. Bien que ces pays aient les problèmes économiques les plus graves, ils n'ont jamais demandé un taux de croissance réelle égal à zéro; ils se sont toujours montrés prêts au contraire à assumer leur part de la charge financière. Le Secrétaire général aurait dû certes tenir compte, en établissant le projet de budget-programme, de l'inquiétude qu'il a exprimée dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/36/1) au sujet de la modicité des ressources disponibles pour le développement des pays en développement par rapport aux dépenses massives consacrées aux armements.

3. Comme le Secrétaire général n'a donné à la Commission aucun chiffre indiquant comment les ressources seraient réparties entre les activités de fond et les dépenses administratives ni aucune indication comme quoi l'exécution des programmes ne serait pas compromise, la délégation du Bangladesh ne juge guère réconfortante l'assurance du Secrétaire général selon laquelle il n'y aura ni affaiblissement ni réduction des activités de fond entreprises pour appuyer le développement économique et social. La délégation du Bangladesh appuie donc entièrement la recommandation formulée au paragraphe 475 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/36/38). Comme le Comité consultatif l'a dit au paragraphe 23 de son rapport (A/36/7), le projet de budget-programme ne fait pas apparaître de redéploiement sensible des ressources entre les domaines d'activité. En fait, le taux de croissance proposé dans le domaine des activités économiques, sociales et humanitaires est négatif. Il est donc important de savoir comment les ressources ont été redéployées et comment ce redéploiement influera sur l'aptitude de l'Organisation à exécuter les programmes.

4. La délégation du Bangladesh approuve entièrement la proposition de l'Inde selon laquelle le Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes, ou son représentant, devrait aider la Cinquième Commission à examiner les aspects du projet de budget qui concernent le programme.

/...

(M. Ali, Bangladesh)

5. Etant donné l'observation que le CPC a faite au paragraphe 106 de son rapport (A/36/38), il serait peut-être bon que l'Assemblée générale donne quelques directives de base pour la préparation du projet de budget-programme afin d'éviter au Secrétaire général d'avoir à tâtonner dans l'ombre et à la Commission d'avoir à prendre des décisions arbitraires.

6. M. WILLIAMS (Panama), se référant à la politique budgétaire adoptée par le Secrétaire général qui est exposée au paragraphe 2 de l'avant-propos du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, dit que la communauté internationale doit évidemment envisager des mesures d'économie, l'application de contrôles stricts et de mesures correctives étant donné la grave instabilité de la situation économique et financière mondiale. Il aurait fallu aussi tenir compte, toutefois, de la mesure dans laquelle le déséquilibre monétaire mondial, l'instabilité de la monnaie dans laquelle les crédits demandés sont libellés et les pressions inflationnistes touchent les Etats Membres, surtout les pays en développement. Ces pays se trouvent devant une perspective sombre lorsqu'ils doivent s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation. Une des principales causes du déséquilibre actuel de la situation monétaire est le fait qu'on n'a pas écouté les avertissements lancés dans les années 50 au sujet des risques que l'on courrait si le prix de l'or n'était plus réglementé.

7. En ce qui concerne la croissance nulle du budget, la délégation panaméenne estime que cette situation est nuisible aux nouveaux Etats et aux pays en développement. Au cours des cinq derniers exercices biennaux, le budget a connu une progression presque géométrique, en grande partie pour tenir compte de l'inflation. Certes, l'Organisation s'est développée au cours de cette période et ses services se sont améliorés. Si l'augmentation du budget avait été consacrée entièrement aux secteurs économique, social et culturel, nul n'aurait lieu de faire des critiques. Mais cela n'a pas été le cas, comme l'ont fait observer le Président du Comité consultatif et un certain nombre de représentants. C'est pour compenser les effets de l'inflation qu'on a demandé aux Etats Membres, déjà frappés par des taux élevés d'inflation interne, de payer des contributions plus fortes. De plus, chacun sait qu'environ 68 p. 100 du budget ordinaire sont consacrés aux dépenses de personnel, au lieu d'être utilisés pour promouvoir des activités de fond afin d'aider au développement des régions du monde les plus défavorisées. Il devrait cependant être possible de trouver des solutions dans les divers organes délibérants, en faisant des efforts concertés, pour remplir les obligations que la Charte impose aux Etats Membres.

8. Il semble malheureusement que certains ne croient pas aux principes de la Charte. On a entendu dire, à la Cinquième Commission, que certaines des conférences et réunions tenues avec l'approbation du Comité des conférences étaient inutiles et qu'une bonne partie de la documentation représentait un gaspillage d'argent. Ces conférences avaient sûrement pour objet, cependant, de chercher à résoudre de grands problèmes mondiaux. La raison d'être de l'Organisation était assurément de favoriser les négociations et d'empêcher les guerres fratricides. Il est difficile de comprendre comment on peut affirmer que des activités de l'ONU

/...

(M. Williams, Panama)

dans le domaine de l'information ne sont pas nécessaires ou sont inutiles. S'il n'est pas important de donner des informations impartiales sur des questions mondiales, on peut dire que l'Organisation travaille en vain depuis 36 ans.

9. Mlle ZONICLE (Bahamas) dit que le présent débat général est de la plus haute importance. Il ne faudrait pas que les similitudes entre le processus budgétaire de l'ONU et celui des Etats empêchent les délégations de voir les différences capitales qui existent entre les deux et dont on ne peut méconnaître les conséquences. Pour que l'examen du budget soit utile, il est indispensable d'avoir des idées claires sur la nature et l'objet du processus budgétaire, en particulier en ce qui concerne la budgétisation par programme, sur ce qu'impliquent les présentes prévisions budgétaires et sur l'importance que présente l'examen du budget si l'on veut obtenir des réalisations utiles au cours du prochain exercice biennal.

10. Avant de traiter de ces trois questions, la représentante des Bahamas fait observer que les contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation sont bien faibles par rapport aux dépenses des divers pays. Dans un monde où les ressources sont limitées, des augmentations ou des diminutions de ressources, et par conséquent des changements de priorités dans certains secteurs, ont l'effet inverse sur les ressources et les priorités dans d'autres secteurs. Envisagées dans cette perspective et compte tenu des obligations que la Charte impose aux Etats Membres, les conclusions que le Secrétaire général tire au paragraphe 2 de son avant-propos sont indéfendables.

11. Comme le projet de budget contient les demandes de crédit nécessaires pour appliquer le plan à moyen terme de l'Organisation, l'examen du projet de budget, auquel la Commission se livre, est lié inextricablement à sa préparation et à son exécution. L'examen du projet de budget est un instrument indispensable non seulement pour l'évaluation mais aussi pour apporter aux ressources en personnel et autres les modifications nécessaires pour garantir la réalisation des buts et des objectifs. L'utilité du projet de budget pour l'évaluation des activités en cours est réduite parce que les tableaux récapitulant les données financières et les textes explicatifs sont généralement plus descriptifs qu'analytiques. Le projet de budget n'indique pas l'effet que les réductions, les suppressions ou le redéploiement de ressources auront sur les objectifs. Le projet de budget serait un meilleur instrument d'évaluation, s'il indiquait, par objet de dépense, les ouvertures de crédits initiales et révisées pour l'exercice biennal en cours, si les activités de fond et les services de conférences nécessaires étaient reliés aux éléments de programme ou aux produits d'un sous-programme, si les textes explicatifs motivant les demandes de ressources supplémentaires par la suite à donner à telles ou telles activités donnaient des renseignements sur les effets desdites activités consécutives, si le projet de budget contenait des recommandations touchant l'adoption de nouvelles mesures pour atténuer les effets de l'inflation sur le budget, ou rendait compte de telles mesures et, enfin, si la recommandation formulée au paragraphe 475 du rapport du CPC avait été expliquée.

/...

(Mlle Zonicle, Bahamas)

12. La Commission a le devoir de veiller à ce que l'écart qui peut exister entre ce qui a été adopté et ce qui sera exécuté soit aussi faible que possible. Il paraît évident que les travaux de la Commission seraient plus féconds si elle se concentrait sur la base révisée du budget, compte tenu des montants estimatifs révisés qui seront présentés, plutôt que sur la base actuelle du budget. Ni l'avant-propos et la déclaration liminaire du Secrétaire général ni les observations faites jusqu'à présent par des délégations n'ont permis de voir comment la notion de croissance zéro pourrait se traduire en politique ou mécanisme permettant d'assurer l'efficacité et la productivité.

13. L'établissement du projet de budget-programme sur la base zéro a été défini comme une procédure impliquant une révision complète des buts et des objectifs, des décisions nécessaires pour les réaliser, ainsi que l'évaluation des responsabilités qui sont modifiées, tous éléments qui doivent être analysés pendant le processus budgétaire, ladite analyse faisant partie intégrante de ce processus. Ce dernier doit comprendre : premièrement, la préparation par les directeurs de programmes d'un ensemble de décisions à prendre pour chaque activité ou opération, y compris une analyse de son coût, de son objet, des solutions de remplacement possibles, des moyens de mesurer les résultats obtenus, des conséquences de la non-exécution de l'activité et des avantages qu'elle aurait; deuxièmement, l'identification des moyens d'exécuter chaque activité; troisièmement, l'identification des divers niveaux auxquels l'activité serait exécutée; quatrièmement, l'identification d'un niveau minimum de dépense ainsi que des coûts et avantages qui résulteraient de dépenses supplémentaires; enfin, l'énumération des décisions à prendre, par ordre d'importance. On constatera que des éléments comme les solutions de remplacement possibles et l'identification d'un niveau minimum de dépense ne figurent pas dans le projet de budget dont la Commission est saisie. De plus, l'établissement du budget sur la base zéro est censé fournir aux principaux responsables des renseignements détaillés pour réaliser les objectifs, faire apparaître les chevauchements et doubles emplois entre départements et permettre de vérifier les résultats afin de déterminer si chaque activité ou opération a été bien exécutée. Enfin, aucun des changements apportés par rapport à l'exercice précédent ne devrait nécessiter de redéploiement de crédits ou autres ressources, puisque l'on identifierait dans la liste des décisions à prendre les activités et opérations qui peuvent être ajoutées ou supprimées.

14. Ainsi envisagé, l'établissement du budget sur la base zéro fournit une base objective pour contrôler ou atténuer les pressions qui s'exercent sur le processus de la budgétisation par programme. Ces pressions empêchent souvent les directeurs de programmes, les principaux responsables et les Etats Membres d'évaluer l'effet que divers niveaux de financement auraient sur des programmes et des éléments de programmes. Ces pressions sont dues à divers facteurs : les nombreux besoins légitimes qui existent dans un monde plein de conflits, l'écart à combler entre le processus de prise de décisions, d'une part, et l'évaluation et la coordination des programmes, d'autre part, la nécessité d'établir des critères objectifs pour trouver des solutions moins coûteuses et plus efficaces pour certains programmes, le fait qu'il n'y a pas de mécanismes objectifs pour modifier le niveau de

/...

(Mlle Zonicle, Bahamas)

financement arrêté à l'avance lorsque les normes d'exécution ne sont pas respectées ou que le volume de travail est inférieur au volume prévu, et le recours constant au reclassement de postes pour avoir un effectif qui ait un bon rendement.

15. Il semble que l'établissement du budget sur la base zéro permette de réaliser plus facilement l'idéal que représente le double but de la productivité (le fait d'obtenir des résultats) et de l'efficacité (la capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum de dépense). La délégation des Bahamas tient à souligner l'importance de cette distinction, car les efforts d'évaluation qui sont faits actuellement à l'Organisation des Nations Unies se concentrent surtout sur la productivité, et non sur une combinaison de la productivité et de l'efficacité. Mlle Zonicle invite les autres délégations à analyser les idées sur lesquelles reposent les paragraphes 10 a) et 43 du document A/C.5/36/1 et les rapports du Corps commun d'inspection publiés sous les cotes A/36/181 et A/36/171.

16. La délégation des Bahamas suggère que la Commission pourrait combler l'écart entre le budget adopté et le budget exécuté, de façon qu'il soit exécuté de façon productive et efficace, en demandant que le Secrétaire général présente les demandes de crédits révisés et de crédits additionnels en y joignant des données analytiques au lieu de renseignements descriptifs. Dans l'immédiat, cela signifierait qu'il faudrait inclure dans les états d'incidences administratives et financières des données récapitulatives indiquant où en est l'exécution des programmes touchés par les décisions proposées, avec la mention des délais d'exécution chaque fois que possible, l'effet de divers niveaux de financement sur chaque programme ou élément de programme nouveau ou en cours et les divers niveaux d'activité possibles qui seraient nécessaires pour chaque fonction. Le Secrétariat pourrait se laisser guider pour établir ces états d'incidences administratives et financières par les recommandations pertinentes formulées au paragraphe 33 du rapport du Corps commun d'inspection (A/36/168) et par les observations du Président du Comité consultatif qui ont été résumées dans les paragraphes 22 et 27 du compte rendu analytique de la 8ème séance de la Commission (A/C.5/36/SR.8).

17. La délégation des Bahamas estime qu'à long terme, on aurait intérêt à faire de la méthode fondée sur la croissance zéro un mécanisme aux aspects multiples permettant de compléter et de raffiner la budgétisation par programme afin de la rendre efficace. Une telle méthode ne limiterait en rien l'application du paragraphe 1 de l'Article 17 de la Charte qui reconnaît implicitement que le budget doit répondre aux besoins des Etats Membres.

18. M. FIDER (Philippines) dit que l'examen plus rigoureux que le projet de budget-programme suscite cette année, par rapport aux budgets des exercices antérieurs, est dû en partie au fait que c'est la première fois depuis 1954 que le Secrétaire général présente un projet de budget de croissance nulle et en partie à l'impression que donne l'expression "croissance zéro", dont la connotation est très négative. La publicité inopportune dont le projet de budget a fait l'objet avant que le Secrétaire général le présente a aussi contribué à donner une impression défavorable. La délégation des Philippines croit comprendre que le Secrétaire général a voulu dire que le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983

/...

(M. Fider, Philippines)

n'accusait pas de croissance réelle mais qu'il prévoyait les crédits nécessaires pour faire face aux effets de l'inflation. La première idée qui vient à l'esprit quand on entend employer l'expression "croissance zéro" est celle d'une stagnation et d'un arrêt quasi total de la croissance de l'Organisation. Ce n'était pas là, semble-t-il, l'intention du Secrétaire général, qui avait assuré les délégations que le présent projet de budget faisait partie d'un processus plus large visant à utiliser les ressources de l'Organisation de manière plus rentable et à augmenter la productivité du travail dans tous les services du Secrétariat et que ledit projet de budget était le résultat d'un redéploiement, mûrement considéré, des ressources entre les divers domaines d'activité de l'Organisation. Si cette opération a été réalisée avec succès, son résultat représentera une croissance réelle, et le projet de budget ne posera pas de problèmes fondamentaux à la délégation des Philippines, car le Secrétaire général a fait observer à juste titre que le monde traversait une période difficile qui exigeait des mesures d'austérité. La position de la délégation des Philippines repose toutefois sur l'hypothèse qu'il y a bien eu un redéploiement effectif de ressources qui ont été transférées d'activités qui présentent un intérêt marginal pour les Etats Membres à des activités qui ont pour eux une très grande valeur. M. Fider attend avec impatience le rapport du Secrétaire général sur les activités dépassées ou d'une utilité marginale.

19. La délégation des Philippines approuve la réduction de 45,8 millions de dollars que le Comité consultatif a recommandée et elle estime que d'autres réductions pourraient être opérées dans certains domaines sans que cela compromette les travaux de fond de l'Organisation. Les premiers crédits qui pourraient être réduits sont ceux qui sont prévus pour les traitements et indemnités, qui représentent 75 à 80 p. 100 du total du budget et qui dépassent de loin les traitements et indemnités de la fonction publique américaine sur lesquels ils sont fondés. Puisque les fonctionnaires de l'administration américaine et ceux de la plupart des autres pays ont vu leur revenu réel se réduire, on pourrait attendre des fonctionnaires des Nations Unies qu'ils acceptent des réductions semblables. La délégation des Philippines a toujours considéré avec préoccupation les nombreux cas dans lesquels des fonctionnaires affectés à New York, Genève ou Vienne sont envoyés en mission alors que les tâches à accomplir pourraient être confiées aux représentants résidents ou régionaux. Dans le même ordre d'idée, seuls le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints devraient être autorisés à voyager en première classe. On pourrait en outre élaguer une bonne partie du personnel du Secrétariat. On pourrait commencer par examiner la nécessité de rengager les fonctionnaires dont le contrat expirera au cours du prochain exercice biennal et par envisager la possibilité de les remplacer par des fonctionnaires déjà en poste au Secrétariat, ce qui éviterait d'avoir à reclasser des postes pour promouvoir des fonctionnaires. La délégation des Philippines invite en outre instamment le Secrétariat à terminer rapidement l'étude du coût des locaux loués, car il est indispensable de pouvoir comparer le coût à long terme de la location de locaux avec ce que coûterait à l'Organisation le fait d'avoir ses propres locaux à usage de bureaux.

/...

(M. Fider, Philippines)

20. Les Etats Membres contribuent au gaspillage dont souffre l'Organisation en tenant des séances de nuit, en demandant des études d'une utilité constestable, en faisant des déclarations qui sont inutilement longues et en demandant une documentation volumineuse.

21. La délégation des Philippines ne voit pas d'objection au présent projet de budget de croissance nulle, étant entendu que des ressources seront transférées de projets d'utilité marginale à des projets importants, en particulier dans le domaine économique et social, mais elle serait disposée à prendre en considération des projets intéressants qui pourraient être proposés au cours du prochain exercice biennal et qui ne sont pas prévus dans le présent projet de budget.

22. M. GODFREY (Nouvelle-Zélande) dit que le projet de budget est un document qui a été bien établi, non parce qu'il repose sur tel ou tel taux de croissance réelle mais parce qu'il représente une première tentative sur la voie d'un établissement rationnel et ordonné des priorités et d'une redistribution des ressources. Si le résultat net de l'opération est une croissance réelle voisine de zéro, il ne faut pas oublier que les taux d'inflation élevés et les fluctuations des taux de change ont un effet considérable sur les contributions mises en recouvrement. C'est ainsi qu'exprimée en dollars néo-zélandais, la contribution de la Nouvelle-Zélande au budget ordinaire de l'ONU pour 1982 accusera une augmentation d'environ 40 p. 100 par rapport à 1981. Voici le genre de comparaison que les ministres des finances doivent faire.

23. Si le projet de budget, tel qu'il est, représente une croissance nulle, chacun sait qu'en ce qui concerne les crédits que la Commission demandera finalement à l'Assemblée générale de voter, la situation sera différente. Il faudra des crédits supplémentaires pour appliquer les décisions qui auront été prises au cours de la session, comme cela est inévitable dans une organisation dynamique. Ce qu'il faut éviter, c'est une organisation apathique, qui finisse par suffoquer sous le poids de ses propres délibérations. Tous les Etats Membres veulent en avoir pour leur argent et éviter le gaspillage. C'est pourquoi il est extrêmement important de continuer à faire des progrès en réaménageant les priorités et, à cet égard, la délégation néo-zélandaise accueille avec satisfaction le rapport du Corps commun d'inspection sur cette question (A/36/171) et le bon travail accompli par le CPC; elle attend avec impatience les résultats de l'examen spécial des programmes d'activité de l'Organisation.

24. En approuvant d'une manière générale le projet de budget, la délégation néo-zélandaise prend acte de l'observation que le Secrétaire général a faite au chapitre X de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/36/1), à savoir que la politique adoptée n'affaiblira, ne limitera ou n'exclura en rien des programmes d'appui au progrès économique et social des pays en développement.

25. Comme le Secrétaire général l'a promis, ses hypothèses quant aux effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change pendant le prochain exercice biennal devraient être mises à jour plus tard au cours de la session.

/...

26. M. PAL (Inde) dit que les trois principes d'une politique budgétaire - donner, contrôler et faire preuve de miséricorde - sont exprimés de façon concise dans l'un des Upanishads. Après la déclaration que le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion a faite à la 13ème séance, le représentant de l'Inde ne se sent guère enclin à la miséricorde. Cette déclaration n'a diminué la validité d'aucune des questions qu'il avait lui-même soulevées au cours de la déclaration qu'il a faite pendant le débat général sur le projet de budget.

27. Le Secrétaire général adjoint a affirmé que toute tentative d'imputer à un seul bureau la responsabilité du budget était erronée et contraire à la notion de responsabilité collective. La Règle 103.3 de gestion financière dispose cependant que le Contrôleur examine les propositions relatives au budget-programme et que, compte tenu de ses recommandations, le Secrétaire général arrête le projet de budget-programme à présenter à l'Assemblée générale. Abstraction faite de la question de savoir si l'Organisation a ou non un Contrôleur à l'heure actuelle, il paraît peu vraisemblable que le Secrétaire général ait le temps d'examiner personnellement toutes les recommandations qui lui sont soumises.

28. Le représentant de l'Inde, pour sa part, avait fait valoir que, de même que le Bureau des services financiers présente à la Cinquième Commission les incidences financières des propositions relatives au budget, le Bureau de la planification et de la coordination des programmes devrait être invité à présenter les incidences desdites propositions sur les programmes, dans la mesure où elles influent sur les travaux de l'Organisation dans le domaine économique et social. Il était dit expressément au paragraphe 54 du document A/35/527 que la participation du Bureau de la planification et de la coordination des programmes à la formulation du budget, comme suite à la restructuration des secteurs économique et social, ne modifierait en rien les responsabilités financières et budgétaires d'ensemble du Bureau des services financiers. La suggestions du représentant de l'Inde ne pouvait donc guère semer la division; quoi qu'il en soit, on n'y avait pas encore répondu.

29. Le Secrétaire général adjoint a contesté la validité de comparaisons entre le budget ordinaire de l'ONU et les budgets d'organismes qui sont financés par des contributions volontaires. Bien qu'ils risquent de ne pas recevoir tous les fonds dont ils ont besoin, les chefs de ces organismes ont courageusement décidé qu'un taux de croissance zéro ne serait pas suffisant pour leur permettre d'exécuter les programmes de travail qui avaient été arrêtés, et ils ont estimé qu'ils devaient soumettre à leurs organes délibérants respectifs des propositions ambitieuses que ceux-ci pourraient accepter ou rejeter. Dans les mêmes circonstances, le Secrétaire général a abouti à des conclusions radicalement différentes. Le Secrétaire général adjoint a dit qu'il n'y avait pas lieu de critiquer les propositions relatives au budget sous prétexte qu'un certain groupe d'Etats Membres n'avait pas demandé l'établissement d'un budget de croissance nulle, mais une telle critique n'a jamais été faite. Ce qui a été dit, c'est que l'Assemblée générale n'avait pas donné de directives au Secrétaire général pour établir un budget de croissance nulle et que, faute d'un tel mandat, on pouvait présumer qu'il agirait

(M. Pal, Inde)

conformément aux vues de la majorité des Etats Membres. Numériquement, le Groupe des 77 représente la majorité des Nations Unies, et les membres de ce groupe se heurtent généralement à des difficultés plus graves que le groupe des Etats dont, selon le Secrétaire général, les difficultés économiques actuelles ont dû être prises en considération lors de l'établissement du projet de budget. La Cinquième Commission devrait examiner si la méthode ainsi suivie par le Secrétaire général est constitutionnellement correcte.

30. La notion de "croissance zéro" sur laquelle le projet de budget serait fondée est radicalement nouvelle. Il semble qu'elle signifie que tout budget soumis à la Cinquième Commission doit consister à ajuster en fonction de l'inflation les sommes nécessaires pour poursuivre les programmes en cours, toutes autres activités décidées par l'Assemblée étant considérées comme ayant des incidences financières dont le montant s'ajouterait auxdites sommes. S'il en était ainsi, le Secrétaire général devrait toujours présenter un budget de croissance nulle, et la notion est moins difficile à comprendre qu'on voudrait le faire croire aux Etats Membres. Le représentant de l'Inde voudrait qu'on lui explique comment la philosophie sur laquelle le présent projet de budget est fondé diffère, exactement, de celle qui était appliquée deux ou même quatre ans auparavant.

31. En outre, le Secrétaire général adjoint a tenu à souligner que les propositions dont la Commission est saisie étaient le résultat de consultations avec les directeurs de programmes et les chefs de département. Mais si l'on a déterminé la base des demandes de crédits en se bornant à ajuster le montant actuel des dépenses pour tenir compte de l'inflation, il n'était manifestement pas nécessaire de consulter qui que ce soit.

32. Le représentant de l'Inde approuve entièrement ce que le Secrétaire général adjoint a dit lorsqu'il a fait valoir qu'il n'était pas possible de décider d'un niveau de dépense avant que des décisions soient prises sur les programmes; c'est là, en fait, la principale raison pour laquelle la délégation de l'Inde critique le projet de budget. Il est difficile d'accepter l'idée que les programmes doivent être comprimés par une limite arbitraire imposée d'avance à la croissance du budget.

33. Le Secrétaire général adjoint a donné à entendre que le représentant de l'Inde avait caché un renseignement capital en n'indiquant pas que les taux de croissance qu'il avait extraits du plan à moyen terme pour la période 1980-1983 (A/33/6/Rev.1, chap. 3, par. 3.17) concernaient l'exercice biennal 1980-1981 et que le CPC avait recommandé de ne pas les inclure dans le plan. Mais le CPC avait décidé de continuer à utiliser le chapitre 3 comme document de référence, puisque le Secrétaire général avait indiqué que lesdits taux représentaient les hypothèses qu'il avait faites en ce qui concerne la croissance pour les deux exercices biennaux à venir. En outre, au paragraphe 7 de sa résolution 33/118, l'Assemblée avait fait siens les principes directeurs proposés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/345) en ce qui concerne les renseignements financiers à inclure dans les futurs plans à moyen terme. Le Comité consultatif avait indiqué clairement que les chiffres qu'il avait examinés avaient été choisis pour correspondre à la gamme des taux proposés par le Secrétaire

/...

général dans le chapitre 3 du plan à moyen terme. Enfin, au paragraphe 1 de sa résolution 35/9, l'Assemblée a pris note des taux relatifs de croissance réelle proposés par le CPC, précisément parce que les auteurs de la résolution (dont le paragraphe 6 précise, en fait, qu'il ne faudra plus fixer de taux relatifs de croissance à l'avenir) reconnaissaient qu'il était difficile d'établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 sans avoir aucune directive.

34. Le représentant de l'Inde a suggéré lors d'une séance précédente que, si le Secrétariat avait réussi à accomplir un miracle administratif, il ne devrait pas le cacher. Après les efforts qu'a déployés le Secrétaire général adjoint pour faire prendre le jour pour la nuit et changer l'eau en vin, on ne peut douter qu'il soit mûr pour la canonisation. Malheureusement, l'évangile selon Saint Helmut sera toujours considéré comme apocryphe.

35. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) dit que, si les choses avaient suivi leur cours normal, l'examen spécial des programmes de travail de l'Organisation aurait dû être terminé avant que l'on s'attaque à leurs conséquences budgétaires. Faute de temps, cela n'a pas été possible, de sorte que les détails budgétaires ont dû être mis au point avant que les résultats de l'examen spécial soient connus.

36. Comme le Secrétariat savait que cet examen spécial était prévu, le projet de budget a été établi à partir de l'hypothèse que tous les programmes en cours seraient poursuivis jusqu'à la fin de l'exercice biennal et que toutes modifications qui y seraient apportées seraient considérées comme ayant des incidences administratives et financières. Ainsi, le projet de budget ne prévoit pas d'accroissement des ressources à l'heure actuelle. Certes l'Organisation se développera et recevra de nouveaux mandats auxquels elle fera face, mais le Secrétaire général a décidé que, pour le moment, des ressources supplémentaires ne seraient pas nécessaires.

37. M. PAL (Inde) avait cru comprendre que les propositions relatives au budget dont la Commission était saisie avaient pour la plupart pris leur forme actuelle avant l'adoption de la décision d'entreprendre un examen spécial des programmes. Il souhaiterait qu'on lui confirme la chose.

ORGANISATIONS DES TRAVAUX

38. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur une lettre du Secrétaire général adjoint à l'information concernant le rôle des communiqués de presse établis par son département. Sur la suggestion de M. MARTORELL (Pérou), le Président annonce que des photocopies de cette lettre seront mises à la disposition des membres de la Commission, dans la langue originale.

39. M. HUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers) dit qu'en raison du volume important de documents que le Département des services de conférence doit faire traduire, reproduire, etc., la publication des comptes rendus analytiques de séance se trouve temporairement retardée. Le Département des services de conférence s'efforce en général de publier le texte original d'un compte rendu analytique dans les 24 heures qui suivent la séance et de publier les traductions correspondantes 36 heures ou 48 heures plus tard. Il est évident que ces délais ne sont pas respectés actuellement mais aucun effort ne sera épargné pour publier les comptes rendus de séance dès que possible. Le Département des services de conférence s'efforcera tout spécialement de publier d'ici la fin de la semaine les comptes rendus de séance qui intéressent plus particulièrement les délégations.

La séance est levée à 17 heures.